



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/CLP/54
3 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS/ESPAGNOL
/FRANÇAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Groupe intergouvernemental d'experts du droit
et de la politique de la concurrence

Septième session

Genève, 31 octobre-2 novembre 2006

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DU DROIT
ET DE LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

La CNUCED fournit des services de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence aux pays en développement ainsi qu'aux pays en transition en fonction des demandes qu'elle reçoit, des besoins des pays concernés et des ressources disponibles. Elle aide notamment à élaborer des lois et des principes directeurs en matière de concurrence, aux niveaux national et régional, et s'emploie à renforcer la capacité des pays de mettre en œuvre la politique de concurrence dans une optique à long terme, conformément à l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives et aux demandes formulées par la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble. Le présent document fait le point sur les activités de coopération technique entreprises par le secrétariat. Sont également reproduits des extraits des réponses à la note que le Secrétaire général de la CNUCED avait adressée aux États membres et aux organisations internationales pour les inviter à communiquer des renseignements sur l'assistance technique bilatérale ou multilatérale fournie, prévue ou reçue dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence, ainsi que des extraits de réponses où sont précisés les questions ou les secteurs particuliers du droit et de la politique de la concurrence que les États ou les organisations internationales souhaiteraient voir traiter en priorité.

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Introduction..... | 1 – 2 | 3 |
| I. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED | 3 – 6 | 3 |
| A. Activités nationales..... | 4 | 3 |
| B. Activités régionales et sous-régionales..... | 5 | 4 |
| Participation à des séminaires et des conférences | 6 | 5 |
| II. ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE DES ÉTATS MEMBRES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES | 7 – 99 | 7 |
| A. Assistance technique fournie, prévue ou reçue..... | 7 – 79 | 7 |
| B. Demandes d'assistance | 80 – 99 | 21 |

Introduction

1. Aux paragraphes 6 et 7 de la section F de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives qu'elle a adopté en 1980 (TD/RBP/CONF.10/Rev.2), l'Assemblée générale préconise la mise en œuvre de programmes d'assistance technique, de services consultatifs et de formation en matière de pratiques commerciales restrictives, à l'intention, en particulier, des pays en développement. La cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble a, au paragraphe 4 de sa résolution (TD/RBP/CONF.6/14), pris note avec satisfaction des contributions volontaires, financières et autres, pour le renforcement des capacités et la coopération technique, invité tous les États membres à assister la CNUCED dans ses activités de coopération technique en lui fournissant de leur propre initiative des services d'expert, des moyens de formation ou des ressources et décidé que, à la lumière du Consensus de São Paulo (TD/410) en ce qu'il a trait aux questions de concurrence, la CNUCED devrait continuer de travailler selon qu'il convient sur les sujets indiqués par la quatrième Conférence des Nations Unies et devrait également travailler, dans les limites des ressources existantes, sur, entre autres, l'assistance technique, les services de conseil et de formation et l'information et la sensibilisation. Elle a aussi prié le secrétariat de la CNUCED de réviser les documents élaborés pour la cinquième Conférence à la lumière des observations qui ont été présentées par des États membres à la Conférence ou qui lui seraient communiquées par écrit d'ici au 31 janvier 2006, de les soumettre au Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence à sa session suivante et de les diffuser sur le site Web de la CNUCED.

2. On trouvera donc ci-après des renseignements sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique entreprises par le secrétariat de la CNUCED en 2005, ainsi que des extraits des réponses des États membres et des organisations internationales à la note du Secrétaire général de la CNUCED leur demandant des renseignements sur les activités de coopération technique dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence (UNCTAD/DITC/CLP/MISC/2005/2 du 28 décembre 2005). Le Secrétaire général remercie tous ceux qui ont répondu à sa note.

I. RAPPORT INTÉIMAIRE SUR LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

3. La CNUCED fournit différents types d'assistance dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence aux pays en développement et aux pays en transition en fonction des demandes qu'elle reçoit, des besoins des pays concernés et des ressources disponibles. Les principales activités de renforcement des capacités et de coopération technique menées par le secrétariat en 2005 sont décrites ci-après.

A. Activités nationales

4. La CNUCED a poursuivi ses efforts pour aider des pays en développement, des PMA et des pays en transition, à leur demande, à créer une culture de la concurrence. À cette fin, elle a offert une assistance technique dans les domaines de la préparation, de l'adoption, de la révision ou de l'application des politiques nationales de la concurrence et de protection des consommateurs et de la législation en la matière. Elle a aussi apporté son assistance dans des

domaines contribuant à une meilleure compréhension des questions en jeu et a contribué à renforcer la capacité des institutions nationales de faire appliquer le droit de la concurrence. Cette assistance, qui a pris la forme de missions de formation et de conseil et de séminaires et ateliers nationaux, a été offerte au Kenya, au Mozambique, au Malawi, au Laos, au Cambodge, à la Jamaïque, à Sainte-Lucie, à la Chine, à la Malaisie, au Bhoutan, à l'Égypte, au Botswana, au Lesotho, à l'Ouganda, à la Roumanie, au Brésil, à l'Angola, à la Mauritanie, à l'Afrique du Sud, à l'Indonésie, à la Jordanie, au Maroc, au Costa Rica, à El Salvador, au Pérou, au Nicaragua, à la Namibie, à la Tanzanie, à la Thaïlande et à la Zambie. En outre, les activités de renforcement des capacités ont aidé les gouvernements à reconnaître le rôle de la politique de la concurrence en matière de développement, ses implications aux niveaux national, régional et international ainsi que celui des stratégies de coopération internationales dans ce domaine, notamment aux fins de la réalisation des OMD. Parmi ces ateliers et séminaires on retiendra notamment:

- a) Un atelier réunissant les parties prenantes consacré à l'examen du droit et de la politique de la concurrence et un cours de formation sur les moyens d'enquête destiné aux responsables de cas, organisés par la CNUCED en coopération avec la Commission des monopoles et des prix du Kenya le 25 février et du 1^{er} au 4 mars 2005 à Nairobi et à Nanyuki (Kenya);
- b) Un séminaire national roumain sur le droit et la politique de la concurrence, organisé par la CNUCED avec le Conseil roumain de la concurrence et la Chambre de commerce et d'industrie de la Roumanie les 16 et 17 mars 2005 à Bucarest;
- c) Un séminaire national de diffusion d'un projet de politique de la concurrence, organisé conjointement par la CNUCED et le Ministère du commerce, de l'industrie, des coopératives et de la commercialisation du Lesotho les 21 et 22 juin 2005 à Maseru;
- d) Deux réunions nationales de parties prenantes sur le droit et la politique de la concurrence, organisées par la CNUCED en coopération avec le Ministère de l'industrie et du commerce du Mozambique à Maputo les 24 et 25 juin et les 22 et 23 août 2005;
- e) Un séminaire national d'introduction co-organisé à l'intention des membres de la Commission de la concurrence par la CNUCED et la nouvelle Commission de la concurrence et des pratiques commerciales loyales du Malawi à Blantyre les 25 et 26 août 2005;
- f) Un atelier réunissant les parties prenantes, organisé conjointement par la CNUCED et le Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie de l'Ouganda le 4 octobre 2005 à Kampala pour débattre d'une étude sur la compétitivité de l'Ouganda;
- g) Un cours de formation sur l'application et l'élaboration de la politique de la concurrence, organisé à Maputo du 3 au 7 octobre 2005 en collaboration avec le Ministère de l'industrie et du commerce du Mozambique.

B. Activités régionales et sous-régionales

5. À la suite de l'assistance offerte par la CNUCED pour la rédaction de lois sur la concurrence à des États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), des règles de concurrence commune ont été adoptées par le COMESA au

début de 2005. La CNUCED a aussi entrepris des études de faisabilité et préparé un projet d'accord pour la politique régionale de la concurrence à l'intention des États membres de l'Union douanière sud-africaine, projet qui a été adopté par les ministres. Elle a également fourni une assistance pour faciliter la mise en œuvre du traité de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (art. 81) sur la politique de la concurrence et la protection des consommateurs. Elle a aussi prêté assistance à un certain nombre d'États membres de l'ANASE pour la préparation et la coordination de la réunion régionale de l'ANASE sur la conversion à une politique commune de la concurrence. L'application du programme d'assistance technique sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs pour l'Amérique latine s'est poursuivie dans cinq pays (Bolivie, Costa Rica, El Salvador, Nicaragua et Pérou). La CNUCED a aussi organisé un certain nombre de conférences et d'ateliers qui ont contribué au renforcement des capacités et à la coopération multilatérale dans les domaines de la concurrence et de la protection des consommateurs.

a) Un cours régional de formation sur les questions de concurrence et la protection des consommateurs a été organisé à Castries (Sainte-Lucie) du 11 au 15 avril 2005, à l'intention des États membres de la CARICOM. Organisé conjointement avec le Ministère du commerce, de l'investissement et de la consommation de Sainte-Lucie et le secrétariat de la CARICOM, ce cours avait pour but de donner aux participants les compétences et les connaissances nécessaires concernant les règles relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs et de renforcer les activités et les programmes nationaux de protection des consommateurs.

b) En coopération avec le Bureau de Consumer International pour l'Asie et le Pacifique, une conférence asiatique sur la protection des consommateurs et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été organisée le 23 août 2005 à Kuala Lumpur (Malaisie).

c) La CNUCED a coopéré avec les autorités de la concurrence du Brésil pour organiser les 29 et 30 août 2005 à Brasilia une réunion sur le rôle des politiques de la concurrence et de la coopération entre pays lusophones. Les participants venaient du Brésil, de l'Angola et du Mozambique.

d) Une conférence internationale sur la contribution des politiques de la concurrence à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays en transition s'est tenue à Bakou (Azerbaïdjan) les 27 et 28 septembre 2005. Elle était organisée conjointement par la CNUCED et le Département de la politique de lutte contre les monopoles du Ministère du développement économique de l'Azerbaïdjan.

Participation à des séminaires et des conférences

6. Les membres du secrétariat de la CNUCED ont également pris part à un certain nombre de séminaires, d'ateliers et de conférences sur des questions relatives au droit et à la politique de la concurrence et à la protection des consommateurs. C'est ainsi, notamment, que des spécialistes de la CNUCED ont fait des exposés sur des questions de fond et/ou participé aux débats lors des réunions suivantes:

1. Le cours de formation pour juristes et économistes organisé dans le cadre du Programme Marché EUROMED (La Valette (Malte), 24-27 janvier 2005);

2. Plusieurs réunions de l'OCDE consacrées à la concurrence (Paris (France), 14-18 février et 19-25 octobre 2005);
3. La réunion organisée dans le cadre de la phase 3 du Projet 7Up (Entebbe (Ouganda), 22 et 23 février 2005);
4. La Conférence sur le droit et la réglementation de la concurrence en Égypte (Le Caire, 21 et 22 mars 2005);
5. La réunion du Groupe d'experts du Commonwealth de la région Afrique (Victoria (Seychelles), 4-8 avril 2005);
6. La Conférence sur les bases de la politique de la concurrence pour la réforme du commerce, la réforme de la réglementation et le développement durable (Bruxelles (Belgique), 26 avril 2005);
7. Le séminaire national sur le droit et la politique de la concurrence (Amman (Jordanie), 23 et 24 mai 2005);
8. La réunion CEPALC/CRDI sur la concurrence et la réglementation (Tegucigalpa (Nicaragua), 1^{er}-3 juin 2005);
9. La douzième Conférence internationale sur la concurrence et la quatrième Conférence annuelle du Réseau international de concurrence (Bonn (Allemagne), 5-8 juin 2005);
10. L'atelier sur le pouvoir des acheteurs (Londres (Royaume-Uni), 15 et 16 juin 2005);
11. La troisième réunion du Forum de la concurrence de l'Amérique latine (Madrid (Espagne), 19 et 20 juillet 2005);
12. La réunion du programme de formation de l'APEC sur la politique de concurrence (Manille (Philippines), 2-4 août 2005);
13. La réunion organisée dans le cadre de la phase 2 du projet 7Up (Hanoi (Viet Nam), 16 et 17 août 2005);
14. La sixième Conférence des consommateurs (Bridgetown (Barbade), 14-16 septembre 2005);
15. Le cours sur la concurrence de la JICA (Tokyo (Japon), 20 et 21 septembre 2005);
16. La Conférence liminaire du Centre régional de la concurrence de l'OCDE (Budapest (Hongrie), 26 septembre 2005);
17. L'atelier sur l'évaluation externe de la Francophonie (Paris (France), 14 octobre 2005);

- 18 Le Séminaire OCDE/INDECOPI sur l'abus de position dominante et les restrictions verticales (Lima (Pérou), 30 novembre-2 décembre 2005);
19. Le Colloque sur la politique de la concurrence au service du développement international (Bruxelles (Belgique), 9 et 10 décembre 2005).

II. ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE COOPÉRATION TECHNIQUE DES ÉTATS MEMBRES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. Assistance technique fournie, prévue ou reçue

7. On trouvera ci-après un résumé des communications adressées au Secrétaire général en réponse à sa note UNCTAD/DITC/CLP/MISC/2005/2 du 28 décembre 2005, dans laquelle celui-ci demandait des renseignements sur les activités de coopération technique menées dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence.

Arménie

8. La Commission d'État pour la protection de la concurrence économique a fourni des informations détaillées sur les activités de coopération technique entreprises en Arménie dans le cadre des projets suivants: a) Programme de droit commercial et de réglementation économique (CLERP) de USAID; b) Programme «Appui et renforcement des capacités de la Commission d'État pour la protection de la concurrence économique de la République d'Arménie» (services consultatifs) entrepris dans le cadre du projet TACIS de la Commission européenne; c) Projet TACIS de la Commission européenne sur les services consultatifs offerts à la Commission d'État pour la protection de la concurrence économique de la République d'Arménie; d) Projet AEPLAC «Conseils sur le droit dérivé».

Azerbaïdjan

9. Les employés du Département de la politique de lutte contre les monopoles ont participé à des conférences annuelles et des réunions organisées aux États-Unis, en Allemagne, en Suisse, en Hongrie, au Bélarus, en République de Corée, en Turquie, en Chine, en Ukraine, en Russie et au Kazakhstan. Un échange de données d'expérience entre les organismes chargés de la concurrence dans ces différents États a également eu lieu. Des spécialistes des organismes chargés de la concurrence et de la protection des consommateurs de Lituanie, de Lettonie, d'Estonie et des États-Unis se sont entretenus avec des spécialistes du Département de la politique de lutte contre les monopoles à l'occasion de séminaires organisés à Bakou (Azerbaïdjan).

10. Des réunions du Conseil inter-États sur la politique de lutte contre les monopoles des États de la CEI et la Conférence internationale sur la contribution des politiques de la concurrence à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en transition se sont tenues à Bakou en septembre 2005. Le Département de la politique de lutte contre les monopoles coopère activement avec le Réseau international de concurrence, le International Consumer Protection and Enforcement Network (ICPEN), l'Organisation allemande de coopération

technique (GTZ), USAID, la Banque mondiale, l'Agence turque pour la coopération et le développement, la CNUCED, l'OCDE et l'American Bar Association.

Belgique

11. En 2005, la Belgique a reçu, dans le cadre de l'assistance technique pour le droit et la politique de concurrence, la visite de plusieurs fonctionnaires grecs chypriotes, égyptiens, bulgares et syriens. Un échange d'expérience et d'opinion est également intervenu entre l'Autorité belge de la concurrence et le Directeur général de l'Autorité de la concurrence des Pays-Bas.

Brésil

12. Le Système brésilien de politique de la concurrence a conclu trois accords bilatéraux de coopération avec les organismes chargés de la concurrence des États-Unis, de la Fédération de Russie et de l'Argentine. D'autres encore sont en cours de négociation. Les employés du Système dialoguent régulièrement avec leurs homologues américains et argentins. En outre, le Système entretient des contacts étroits avec les autorités antitrust françaises. Un accord de coopération technique a été signé avec le Portugal; il met l'accent sur les meilleures pratiques et l'échange de personnel. Des contacts ont également été établis avec la Direction générale de la concurrence de l'Union européenne pour échanger des informations non confidentielles concernant les enquêtes menées simultanément par les deux juridictions.

13. Le Système brésilien participe aux activités entreprises dans le domaine de la concurrence par de nombreuses organisations internationales comme l'OCDE, le Réseau international de concurrence, la CNUCED et le Forum latino-américain de la concurrence. L'OCDE et le Système ont lancé un projet prévoyant la contribution de l'OCDE à l'élaboration de modification du projet de loi sur la concurrence ainsi que sa participation à des séminaires au Brésil. Le Secretaria de Acompanhamento Econômico (SEAE) et la CADE ont aussi accès à la base de données OLIS de l'OCDE pour la recherche technique. Le Brésil est également un membre actif du Réseau international de concurrence et participe aux réunions et aux projets d'assistance technique de la CNUCED (en tant que bénéficiaire et en tant que donateur). Il a organisé des conférences en coopération avec la CNUCED sur son territoire. Le Système échange aussi des informations de manière informelle avec le Chili, le Département américain de la justice, l'USFTC, le Royaume-Uni, la France, le Pérou, le Canada et l'Union européenne.

Bulgarie

14. Le Programme PHARE de l'Union européenne est la principale source d'assistance technique de la Commission de protection de la concurrence. Elle a mis en place avec succès plusieurs projets financés au moyen de ce programme, notamment les projets PHARE BG 9910.01 et BG 0201.08, et les projets entrepris dans le cadre du «jumelage léger» du Programme PHARE BG 02/IB/FI/02/UE et BG/2004/IB/FI/01.

15. Les autres grandes sources d'assistance technique de ces 10 dernières années sont le Département de la justice des États-Unis et l'USFTC, qui ont apporté une aide dans le cadre des projets d'assistance technique d'USAID destinés aux pays d'Europe centrale et orientale et des Balkans. Les activités de formation organisées dans le cadre de ces projets portaient sur:

a) les ententes et l'abus de position dominante-techniques d'investigation; b) les abus de position dominante; c) la protection des consommateurs.

Canada

16. En 2006, le Canada participera à un projet consacré au rôle et à l'importance de la politique de la concurrence dans la promotion de l'investissement, la croissance, la compétitivité et la réduction de la pauvreté au Costa Rica. Ce projet, destiné à la Commission de la promotion de la concurrence (Costa Rica), fera appel aux compétences de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de la Banque mondiale et du Bureau de la concurrence du Canada, chaque organisme se concentrant sur son propre domaine de compétence.

Colombie

17. La Direction de la promotion de la concurrence du Département de l'industrie et du commerce a reçu une assistance technique et une aide financière indirecte de la Communauté andine sous la forme de programmes de formation, de séminaires et de réunions d'experts aux niveaux national et sous-régional dans le cadre d'un accord avec l'Union européenne. Des stages ont aussi été organisés à l'intention de ses fonctionnaires auprès des organismes chargés de la concurrence d'autres pays, ainsi que diverses activités d'information, comme la création ou l'adaptation de pages Web dans chaque institution. La Colombie a également bénéficié de la publication de brochures d'information (ABC de la concurrence), de matériel bibliographique et de matériel de bureau, ainsi que d'une assistance pour sa participation aux manifestations internationales. Dans le cadre d'un accord entre la Communauté andine et les États-Unis, elle a bénéficié de cours de formation pour son personnel, d'une assistance technique et d'échanges d'informations.

Costa Rica

18. La Commission de la promotion de la concurrence a fourni des informations détaillées sur les projets entrepris avec les pays suivants: a) Mexique: appui institutionnel entre la Commission costa-ricienne pour la promotion de la concurrence et la Commission fédérale mexicaine de la concurrence; b) Chili: renforcement de la concurrence entre la Direction nationale chilienne de l'économie, la Commission costa-ricienne pour la promotion de la concurrence et la Pontificia Universidad Católica (Université catholique) du Chili; c) Espagne: assistance technique proposée aux organismes publics chargés de l'application du droit de la concurrence, phase II; d) Canada: rôle et importance des politiques de la concurrence pour la promotion de l'investissement, la croissance, la compétitivité et la réduction de la pauvreté au Costa Rica; e) Suisse: phase II du projet de renforcement des institutions et des capacités dans le domaine des politiques de la concurrence et de la protection du consommateur – Bolivie, Costa Rica, El Salvador, Nicaragua et Pérou (2004-2007).

Croatie

19. Le renforcement de la capacité administrative de l'Agence croate de la concurrence, en particulier la formation de son personnel, a été mené en 2003-2005 dans le cadre du projet CARDS 2001 sur l'appui au développement de la politique de la concurrence en Croatie conformément aux normes et à la pratique de l'Union européenne.

20. Deux projets CARDS préparent également le terrain pour le projet de jumelage CARDS 2002 «Appui au système d'aide croate». Le projet de jumelage, entrepris par l'Allemagne et la Slovénie, a débuté en 2005.

21. L'application des projets CARDS 2003 sur le renforcement de l'Agence croate de la concurrence et l'application du droit et des politiques de la concurrence a commencé en 2005. L'un de ces projets porte sur l'application et le respect du cadre juridique de la concurrence par le gouvernement et le secteur privé et l'autre sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives de l'Agence.

22. Le projet PHARE devrait commencer en 2006. Il comprendra deux sous-projets de jumelage comprenant des volets relatifs à l'aide ainsi qu'un sous-projet de fourniture. Les représentants de l'Agence sont invités par l'OCDE à participer aux séminaires organisés à l'intention des pays non membres et sont également invités à d'autres séminaires organisés par la CNUCED, l'OMC, l'Union européenne, etc.

Finlande

23. L'autorité finlandaise chargée de la concurrence a fourni différents types d'assistance technique à l'Estonie de 1996 à 2002 et à la Fédération de Russie de 1994 à 2005. Ses experts ont participé aux séminaires de l'OCDE organisés en Fédération de Russie (2000-2001) et en Lettonie (2002). Un expert a effectué une mission consultative au Mozambique en 2004. Des visites de courte durée au sein de l'autorité ont été organisées à l'intention de responsables de Lituanie (1997, 2001-2002), de Pologne (1998), de Chine (2001 et 2004), d'Ukraine (2001), de Bulgarie (2002), de Hongrie (2004), de République de Corée (2004), du Mozambique (2005), de Fédération de Russie (2005), de Chine (2005) et de Roumanie (2006).

Ghana

24. Le Ministère du commerce et de l'industrie a fourni des informations sur l'assistance reçue, à la suite de la demande qu'il avait formulée en 1989, dans le cadre du projet-cadre PNUD/CNUCED sur les pratiques commerciales restrictives, ainsi que sur d'autres formes d'assistance technique fournie par la CNUCED dans les années 90.

Inde

25. Le Gouvernement indien a veillé au renforcement des capacités de la Commission indienne de la concurrence dans le cadre du programme d'assistance technique du FDI (Banque mondiale) et d'USAID. Des études de marché portant sur des questions de concurrence ont aussi été entreprises dans le cadre des programmes du FIAS (Banque mondiale) et du DFID (Royaume-Uni). La Commission mène actuellement au titre de ces programmes les activités de renforcement des capacités suivantes: a) élaboration de documents sur la concurrence conformément à la loi indienne sur la concurrence; b) travaux de recherche et études de marché sur les questions relatives à la concurrence dans différents secteurs de l'économie indienne, en recourant à des instituts universitaires ou des experts renommés; c) renforcement des capacités institutionnelles de la Commission, y compris l'élaboration de directives, de manuels, etc.; d) programme de formation de base à l'intention du personnel de la Commission.

Italie

26. L'Autorité antitrust italienne participe à un certain nombre de programmes d'assistance technique mis en œuvre dans des pays en développement et des pays en transition.

27. Ces dernières années, l'assistance technique a été fournie dans le cadre de plusieurs projets de jumelage avec la Roumanie, la République tchèque et Malte, financés par l'Union européenne. L'Autorité antitrust a aussi été chargée d'appliquer un projet de jumelage avec la Bulgarie devant débiter en 2006. Un programme de coopération bilatérale réunissant l'Autorité et la Fédération de Russie est aussi en cours depuis plusieurs années.

28. En 2004, l'Autorité a lancé une initiative de coopération multilatérale avec les pays des Balkans (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie et Serbie-et-Monténégro). Dans le cadre de cette initiative, une réunion des directeurs des organismes chargés de la concurrence a été organisée en 2005. Elle a été suivie d'un séminaire de formation à Bucarest.

29. L'Autorité participe aussi aux activités d'assistance technique de plusieurs organisations internationales (y compris l'OCDE, la CNUCED, la Banque mondiale et le Réseau international de concurrence), en dépêchant des experts et des intervenants aux différents cours de formation et réunions. L'Italie a également accueilli des stagiaires et des responsables d'un certain nombre de pays en développement venus en voyage d'étude, par exemple du Kenya.

Jamaïque

30. En 2005, les représentants de la Commission de la concurrence (FTC) ont participé à plusieurs conférences et ateliers à Paramaribo (Suriname), Port of Spain (Trinité-et-Tobago), Lima (Pérou) (deux séminaires), Buenos Aires, Chicago, Bridgetown (Barbade), Bonn, Rome et Antalya (Turquie). Trois réunions ont été organisées à Kingston: «Rôle des experts dans les procès» (financée par la FTC); «Forum Shirley Playfair» (financée par BID/Fonds multilatéral d'investissement/FTC); «Examen collégial de la Commission de la concurrence et de la loi sur la concurrence loyale» (financée par la CNUCED).

Japon

31. La Commission des pratiques commerciales loyales met en œuvre de nombreux programmes d'assistance technique tels que des cours de formation, des séminaires de courte durée, l'envoi de spécialistes des politiques de la concurrence lors de conférences internationales, etc. Les programmes d'assistance technique de la Commission sont destinés à différents experts des politiques de la concurrence de pays en développement ou de pays en transition, en particulier des pays en développement d'Asie orientale.

32. La Commission a fourni l'assistance technique suivante en 2005: a) avec l'aide financière de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), elle a organisé plusieurs cours de formation de longue durée à l'intention des membres des organes chargés de la concurrence et des autorités concernées par les politiques de la concurrence. Les cours ont été offerts sur une base multilatérale ou bilatérale (pour la Chine, l'Indonésie et la Thaïlande); b) avec l'aide financière de la JICA, la Commission a dépêché auprès de l'autorité indonésienne de la

concurrence un expert des politiques de la concurrence en tant que conseiller à long terme; c) en collaboration avec les pays bénéficiaires, elle a organisé le cours de formation de l'APEC et la Conférence d'Asie orientale sur la loi et les politiques de la concurrence; d) la Commission a dépêché des représentants à des séminaires organisés par des organisations internationales comme l'APEC, l'OCDE et la CNUCED.

Kenya

33. Le Ministère des finances est reconnaissant à la CNUCED d'avoir financé le cours pour enquêteurs qui a eu lieu en 2005 à Nanyuki.

République de Corée

34. En 2005, la Commission coréenne de la concurrence a participé à trois programmes d'assistance technique et à des activités connexes, organisés par l'intermédiaire de l'Atelier international sur les politiques de la concurrence, de l'Agence coréenne de coopération internationale et du Centre régional pour la concurrence de l'OCDE.

35. L'Atelier international sur les politiques de la concurrence de 2005, qui permet l'échange d'informations sur l'assistance technique et la coopération entre les responsables des politiques de la concurrence, a été organisé à l'intention de 10 pays asiatiques. L'Agence coréenne de coopération internationale organise des programmes de formation destinés aux responsables chargés de la concurrence de pays en développement afin de les faire profiter de l'expérience coréenne en la matière. En 2005, des activités de formation ont été organisées pour des participants originaires de 12 pays en développement et huit pays en transition. Le Centre régional pour la concurrence organise des programmes de formation sur les ententes, les combinaisons d'entreprises et les techniques d'investigation à l'intention des responsables de la concurrence de pays non membres de l'OCDE en Asie. En 2005, il a organisé six activités de formation et de conseil. La Commission coréenne de la concurrence a aussi participé à une conférence d'Asie orientale sur le droit et les politiques de la concurrence qui a eu lieu à Bogor (Indonésie) et à la cinquième Conférence d'examen des Nations Unies tenue à Antalya (Turquie).

36. Les programmes d'assistance technique et les activités connexes organisés par l'intermédiaire de l'Atelier international sur les politiques de la concurrence, de l'Agence coréenne de coopération internationale et du Centre régional pour la concurrence se poursuivront en 2006. En outre, des séminaires de la CNUCED pour la région asiatique et le Forum de la concurrence de Séoul devraient aussi avoir lieu.

Lettonie

37. En 2006, le projet PHARE de jumelage léger sur l'application des mesures de promotion de la concurrence en vue du renforcement des capacités administratives du Conseil de la concurrence sera mis en œuvre. Son objectif général est de faire mieux appliquer les principes d'une concurrence juste et effective au profit des consommateurs et des acteurs du marché, pour intégrer véritablement la Lettonie au marché commun de l'Union européenne. Ce projet sera exécuté avec la coopération de l'Office fédéral allemand des ententes.

Liban

38. Le Ministère de l'économie et du commerce a évoqué l'assistance financière et technique prêtée au Liban, qui comprenait les éléments suivants: a) un accord spécifique de financement entre la Commission européenne et le Liban à l'appui de l'application de l'accord d'association, au moyen duquel le projet d'appui à l'application d'un cadre de réglementation de la concurrence pourrait être financé; b) un projet de USAID soutenant l'adhésion du Liban à l'OMC, qui a financé le détachement d'un expert pour aider à l'élaboration d'un projet de législation de la concurrence pour le Liban.

Lituanie

39. En 2005, la Commission fédérale du commerce, en collaboration avec les autorités de la concurrence lituaniennes, lettones et estoniennes, a lancé un programme d'assistance technique destiné à aider les autorités azerbaïdjanaises à faire appliquer la législation de la concurrence. Ce programme, qui se poursuivra en 2006, est financé par USAID. Il devrait comporter six séminaires: ententes, abus de position dominante, fusions, publicité mensongère et démonopolisation des services d'infrastructure. Un expert du Conseil lituanien de la concurrence a participé au séminaire organisé à Bakou (Azerbaïdjan) en décembre 2005 sur l'abus de position dominante et fait part de son expérience en la matière.

Malaisie

40. En vertu de l'accord de libre-échange conclu entre le Japon et la Malaisie, les deux pays vont collaborer dans le cadre d'activités de coopération technique liées aux lois et réglementations relatives à la concurrence. La Malaisie a aussi reçu l'assistance de la CNUCED pour l'élaboration de sa politique relative aux pratiques commerciales loyales.

Maurice

41. Maurice a bénéficié de l'assistance de la CNUCED en 2004 concernant l'application du régime de la concurrence mis en place en vertu du projet de loi sur la concurrence de 2003. Jusqu'à présent, toutefois, le Gouvernement mauricien n'a pas été à même de créer une commission de la concurrence ou un bureau des pratiques commerciales loyales.

Monténégro

42. USAID a été le premier à fournir au Ministère de l'économie une assistance technique pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection de la concurrence. En 2005, un projet du Centre consultatif pour la politique économique et les questions juridiques et de l'Union européenne, géré par l'Agence européenne pour la reconstruction, a aidé le Ministère à évaluer le degré de conformité de la loi avec les acquis de l'Union européenne et à élaborer deux décrets d'application. Le même projet et des experts de l'Union européenne devraient contribuer à l'élaboration de quatre autres règlements et à résoudre des problèmes pratiques.

Nicaragua

43. En janvier 2005, le Nicaragua a signé un mémorandum d'accord avec l'organisme suisse SECO et la CNUCED dans le cadre du Programme régional de renforcement des institutions et

des capacités dans le domaine des politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs. En prévision de l'adoption prochaine de la loi sur la concurrence, le Nicaragua a pris des mesures pour renforcer les marchés et en améliorer la transparence, mesures dont l'objectif est d'appuyer la création d'une autorité de la concurrence moderne et efficace au Nicaragua. Le projet relatif à la compétitivité, l'apprentissage et l'innovation, lancé avec la Banque mondiale, comprend un volet relatif au renforcement de la capacité institutionnelle et à l'élargissement du marché interne. Un projet de loi sur cette question est en cours d'examen à l'Assemblée nationale.

Norvège

44. L'autorité norvégienne de la concurrence a dépêché un expert au séminaire de l'OCDE destiné aux responsables de la concurrence des pays en transition (Vienne, avril 2005) et un autre expert au séminaire de formation organisé au Centre régional pour la concurrence de l'OCDE à Budapest en juin 2005.

Paraguay

45. Le Paraguay a bénéficié d'une assistance bilatérale de USAID/Commission fédérale du commerce/Département de la justice (États-Unis). La participation d'experts nationaux à des séminaires de formation sur la défense de la concurrence, destinés aux pays du MERCOSUR et de la Communauté andine, a été financée dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Le Paraguay a aussi bénéficié d'une assistance régionale sous la forme d'accords de coopération technique conclus dans le cadre du MERCOSUR (CT5). Il a aussi bénéficié d'une assistance multilatérale: a) BID: un volet du programme d'assistance technique destiné au Ministère de l'industrie et du commerce pour le renforcement des négociations commerciales a facilité et financé le recrutement de consultants nationaux et internationaux pour l'élaboration du projet de loi sur la défense de la concurrence au Paraguay et assuré le financement de la participation de négociateurs nationaux spécialisés dans le domaine de la concurrence aux négociations commerciales du processus ZLEA et MERCOSUR-Union européenne; b) BID/OCDE: financement à deux reprises de la participation d'experts nationaux aux deux premiers forums latino-américains sur la concurrence (BID-OCDE); c) CNUCED/OMC: financement de la participation d'experts nationaux à trois séminaires et à un cours de formation avancé sur la défense de la concurrence au niveau régional (au Brésil et en Argentine, respectivement) destinés aux pays du MERCOSUR et aux autres pays d'Amérique latine.

Pérou

46. L'Institut de défense de la concurrence et de la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) a fourni des informations détaillées sur les projets suivants: a) Programme d'harmonisation des normes relatives à la concurrence dans la région andine – Projet Concurrence (UE-CAN Concurrence); b) Appui à l'amélioration de l'offre et facilitation du commerce extérieur (Banque mondiale). La participation du Pérou à diverses activités liées aux questions relatives à la politique de la concurrence a été facilitée par des organisations internationales comme le Réseau international de concurrence, l'APEC, l'OCDE, l'ALADI et la Communauté andine.

Pologne

47. Le Bureau de la concurrence et de la protection des consommateurs a fourni des informations sur les programmes d'assistance technique entrepris par les donateurs suivants: a) 2002 – Bureau de la concurrence du Royaume-Uni; b) 2001-2003 – Union européenne, Association pour le développement des échanges en technologie économique et financière (ADETEF). Fournisseur: France; c) 2001-2003 – Union européenne. Fournisseur: Autorité suédoise de la concurrence; d) 2003 – OMC; e) 2002-2004 – Union européenne (PHARE), Autorité allemande de lutte contre les monopoles et Ministère allemand de l'économie et du travail. Fournisseur: Allemagne; f) 2003-2004 – Union européenne, Ministère allemand de l'économie et du travail. Fournisseur: Allemagne; g) depuis 2004 – Union européenne (PHARE), Autorité allemande de lutte contre les monopoles et Ministère allemand de l'économie et du travail. Fournisseur: Allemagne; h) 2006 – Programme de transition 2006: la politique de la concurrence a été élaborée par le Bureau de la concurrence et de la protection des consommateurs; elle doit être évaluée par la Commission européenne.

Portugal

48. En 2005, l'Autorité portugaise de la concurrence a organisé un stage à l'intention du Directeur du commerce et de la concurrence du Cap-Vert et reçu une délégation chinoise. L'Autorité a aussi conclu un mémorandum d'accord avec le Conseil roumain de la concurrence et organisé un atelier avec des responsables roumains pour échanger des données d'expérience sur l'application du droit national et européen de la concurrence.

49. La deuxième réunion des pays lusophones sur la concurrence aura lieu en mai 2006 à Lisbonne. Elle sera organisée par l'Autorité de la concurrence en collaboration avec la CADE brésilienne et la CNUCED.

Roumanie

50. Le Conseil roumain de la concurrence a fourni des informations détaillées sur l'assistance reçue des entités suivantes: a) les autorités américaines de la concurrence, qui depuis le début des années 90 offrent à la Roumanie un appui permanent pour le développement de sa politique de la concurrence; b) la Commission européenne, au titre du Projet de jumelage et du Projet TAIEX.

51. Au niveau bilatéral, le Conseil de la concurrence a reçu une assistance technique de la part des autorités de la concurrence de Corée, de France, d'Italie et de Hongrie sur la base d'accords ou de mémorandums d'accord et de la part des autorités d'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni sur la base d'une collaboration permanente. Au niveau multilatéral, le Conseil de la concurrence bénéficie de l'assistance technique de l'OCDE, de la CNUCED, de la KOIKA et du Réseau international de concurrence.

52. Sur la base d'un mémorandum de coopération avec les autorités turques et croates de la concurrence, le Conseil roumain de la concurrence prévoit de renforcer sa coopération avec ces entités et d'inviter leurs experts à participer à des séminaires à Bucarest. Le Conseil roumain de la concurrence non seulement tire parti de l'expérience des autres mais fait aussi part de la sienne à ses partenaires étrangers et à des organisations internationales comme l'OCDE. Sur l'initiative du Groupe d'application des politiques de la concurrence du Réseau international de concurrence

concernant l'élaboration d'un programme de jumelage/d'encadrement pour les pays en développement, le Conseil roumain de la concurrence a présenté le projet de jumelage à l'Autorité albanaise de la concurrence.

Fédération de Russie

53. Le Service fédéral de lutte contre les monopoles bénéficie de services de coopération et d'assistance technique fournis aux niveaux multilatéral et bilatéral. Il reçoit une assistance technique mais fait aussi profiter les institutions internationales et ses partenaires étrangers de sa propre expérience.

54. Au niveau bilatéral, le Service a reçu une assistance technique de la part des autorités de la concurrence de pays d'Europe de l'Est, de la Finlande, de la Suède, de l'Italie et d'autres pays encore. Au niveau multilatéral, il a reçu une assistance de la part de la Commission européenne (projets TACIS), de l'OCDE, de la CNUCED, de l'APEC et d'USAID. L'OCDE reste l'un des principaux conseillers et fournisseurs d'aide technique dans le domaine de la politique de la concurrence. Son assistance prend la forme de conseils juridiques sur la législation antimonopole de base et sa modernisation, de séminaires à l'intention du personnel des autorités antimonopole et des magistrats sur l'application du droit de la concurrence, de consultations sur les méthodes de la politique de concurrence et de réunions de haut niveau sur la déréglementation des monopoles naturels. USAID a organisé plusieurs séminaires et ateliers thématiques sur la politique de la concurrence. Deux projets TACIS lancés sous l'appellation commune de «Politique antimonopole et contrôle de l'aide de l'État» ont contribué à la modification de la loi antimonopole de base et à l'élaboration de directives à ce sujet en Russie depuis 1997. Depuis 2005, le Service bénéficie aussi du projet TACIS «Rapprochement des règles de concurrence».

55. La contribution apportée par la CNUCED, pendant la décennie écoulée, à l'élaboration d'un droit et d'une politique de la concurrence dans la Fédération de Russie est inestimable. La CNUCED contribue activement aussi à la promotion de la coopération régionale entre autorités chargées de la concurrence dans la Communauté d'États indépendants (CEI). En 2004, le Service a été l'un des bénéficiaires du projet portant sur les procédures de privatisation et le système de surveillance dans le cadre de réformes agraires entrepris par le Service conseil pour l'investissement étranger; il a aussi participé à diverses réunions organisées par les organisations susmentionnées.

Serbie

56. Le Département antimonopole a été l'un des premiers membres du Réseau international de concurrence. Il participe à l'initiative régionale de l'OCDE sur la politique et le droit de la concurrence dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est et sur le réseau des autorités de la concurrence dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est. L'assistance technique prend essentiellement la forme de séminaires de formation destinés aux membres du Département antimonopole et organisés en Serbie et à l'étranger. Le Département a aussi bénéficié d'une assistance technique de l'Agence européenne pour la reconstruction, dans le cadre du projet relatif à l'appui à la Commission de protection de la concurrence, et du projet régional CARDS 2003.

République slovaque

57. Le Bureau de lutte contre les monopoles a fourni des informations sur l'assistance reçue au cours des 10 dernières années. En 2005 un atelier sur les ententes, financé par TAIEX, a été organisé à Bratislava, un séjour d'étude auprès de l'autorité française de la concurrence a été financé par EGIDE et des ateliers consacrés à différentes questions de concurrence se sont tenus au Bureau de lutte contre les monopoles et ont été financés par l'OCDE.

Afrique du Sud

58. En 2000, l'Afrique du Sud et l'Algérie ont créé une Commission binationale de coopération dans le cadre de laquelle la Commission sud-africaine de la concurrence a développé des relations de travail avec le Ministère algérien du commerce, afin de coopérer sur des questions relatives à la concurrence. La Commission sud-africaine de la concurrence a organisé un séminaire sur les politiques de la concurrence à Alger et devrait accueillir un cours de formation destiné aux responsables algériens à Pretoria.

59. La Commission participe aussi au programme de partenariat et de consultation du Réseau international de concurrence. Elle a offert son assistance à de nouvelles autorités de la concurrence, en particulier celles de pays d'Afrique sub-saharienne. La Commission a aussi mis en place un programme d'échange avec la Commission kenyane des monopoles et des prix en vue du détachement de personnel.

60. Le Département de la justice des États-Unis et USFTC ont dépêché des responsables en tant que conseillers auprès de la Commission. Les autorités australiennes, allemandes et norvégiennes de la concurrence ainsi que des organisations internationales comme l'OCDE, la CNUCED et InWent Capacity Building International ont aussi organisé des cours de formation à l'intention de la Commission.

Espagne

61. En 2002, les pays ibéro-américains ont décidé de créer le Forum ibéro-américain de la concurrence et l'École ibéro-américaine de défense de la concurrence. Cette dernière, qui a son siège à Madrid et est financée par le Tribunal de défense de la concurrence d'Espagne, est chargée de la formation technique des fonctionnaires des autorités de la concurrence des pays ibéro-américains. Le Conseil consultatif, formé par le Portugal, le Chili, l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Espagne, aide notamment le Tribunal de défense de la concurrence à organiser le programme et les cours de l'École. Les intervenants sont généralement des fonctionnaires des autorités de la concurrence d'Espagne, de l'Union européenne, des pays ibéro-américains et des membres du pouvoir judiciaire espagnol.

62. Chaque année, le Tribunal de défense de la concurrence finance la participation de deux fonctionnaires de chaque pays ibéro-américain au programme de formation qui a lieu pendant deux semaines au siège du Tribunal à Madrid.

Suède

63. En décembre 2004, l'Autorité suédoise de la concurrence et le Service fédéral antimonopole de la Fédération de Russie ont engagé une collaboration bilatérale. En 2005,

les activités ont consisté en une visite de formation de responsables du Service auprès de l'Autorité suédoise, un atelier sur les monopoles naturels et les secteurs récemment libéralisés à Moscou et un séminaire conjoint à Moscou sur les modifications récentes de la législation russe de la concurrence. Ce séminaire était tout particulièrement destiné aux entreprises suédoises établies en Russie. Des activités similaires sont prévues pour 2006. Les activités de coopération comprennent également des échanges bilatéraux d'information et de données d'expériences.

Suisse

64. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a fourni des informations détaillées sur les projets de coopération technique suivants, mis en œuvre avec l'aide de la Suisse: a) projet COMPAL – Renforcement des institutions de la concurrence et de la protection des consommateurs en Amérique latine, mis en œuvre au Nicaragua, en El Salvador et au Costa Rica et b) promotion de la concurrence et de la protection des consommateurs dans la région du Mékong, projet qui a pour but de renforcer la culture de la concurrence au Viet Nam, au Cambodge et au Laos, l'accent étant mis tout spécialement sur le Viet Nam.

Trinité-et-Tobago

65. L'OMC, en collaboration avec le Ministère du commerce et de l'industrie, a organisé un atelier national sur les politiques de la concurrence à Port of Spain les 14 et 15 septembre 2005.

Turquie

66. En 2005, dans le cadre de l'assistance technique à court terme fournie par le Bureau d'information sur l'assistance technique (TAIEX), deux responsables de l'autorité turque de la concurrence ont participé à un voyage d'étude à Madrid, tandis que d'autres responsables ont participé à un atelier sur les exemptions de groupe concernant les accords de distribution et de services relatifs aux véhicules et à un atelier sur la communication sur les mesures de clémence et la politique d'amendes de l'Union européenne. Des propositions visant à organiser deux ateliers sur les systèmes de cartes de paiement et la réglementation pertinente et sur la concurrence dans les chemins de fer (qui s'inscriraient dans le cadre de l'assistance technique à court terme fournie par le TAIEX), ont été transmises au Secrétariat général de l'Union européenne. Une proposition concernant l'organisation d'une visite d'étude sur les services d'escale a également été soumise.

Viet Nam

67. Le Viet Nam a principalement bénéficié des activités d'assistance technique suivantes: a) projet d'aide à l'application des politiques, financé par le Gouvernement canadien; b) projet d'aide au Viet Nam pour l'intégration économique mondiale, financé par le Fonds de solidarité prioritaire (France); c) assistance technique apportée par l'Agence japonaise pour la coopération internationale, pour la mise en œuvre du droit et des politiques de la concurrence; d) projets de renforcement des capacités financés par USFTC et le Département du commerce des États-Unis, le Fonds allemand d'aide au développement et l'organisation Consumer Unity and Trust Society.

Zambie

68. En 2004, avec l'assistance technique d'organisations internationales comme la CNUCED, la Commission zambienne de la concurrence a réussi à financer un cours sur les techniques d'investigation et le deuxième séminaire destiné aux arbitres. Ces cours, qui s'inscrivaient dans le cadre du programme de renforcement des capacités de la Commission, a attiré des participants de pays comme le Kenya, le Malawi, la Tanzanie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe.

69. La Commission a accueilli le séminaire national des consommateurs et le séminaire régional sur la concurrence en 2002 et 2003, grâce au financement de la CNUCED et à l'assistance technique bilatérale de la Banque mondiale.

70. En 2006, la Commission a reçu une assistance technique multilatérale de l'Union européenne dans le cadre du projet administré par le Ministère du commerce et de l'industrie. Dans le cadre du projet de l'Union européenne, la Commission se propose de renforcer ses capacités en organisant des cours de formation à l'intention de son personnel, en modernisant son équipement de bureau et en éditant des brochures d'information.

ALADI

71. Dans le cadre de l'application du mandat du XIII^e Conseil des ministres de l'ALADI du 18 octobre 2005, les pays membres ont adopté un programme de travail comprenant des nouvelles questions liées au commerce, dont la politique de la concurrence. Une étude comparative a été lancée sur les législations nationales en la matière ainsi que sur les dispositions des accords conclus dans le cadre de l'ALADI et avec des pays tiers.

CESAP

72. La CESAP, en coopération avec l'OMC et l'Administrative Staff College of India (ASCI), a organisé en octobre 2004, à Hyderabad (Inde), un séminaire régional de formation portant sur la politique de la concurrence, le développement et le système commercial multilatéral pour les pays de l'Asie et du Pacifique. Toutefois, la politique de la concurrence ne faisant pas partie du programme de négociations actuel de Doha, aucune autre mesure n'a été prise dans ce domaine pour l'instant. La CESAP participe aussi à certaines activités en cours de CUTS (Consumer Unity and Trust Society) dans ce domaine (à savoir le projet de promotion et de renforcement des capacités dans le domaine de la politique et du droit de la concurrence en Asie) et n'exclut pas de travailler plus avant dans ce domaine du point de vue de l'offre.

Banque islamique de développement

73. Dans le cadre du programme d'assistance technique lié à l'OMC qui a été lancé par la Banque islamique de développement, un séminaire en langue arabe sur les politiques et le droit de la concurrence pour les pays arabes a eu lieu à Khartoum (Soudan) en avril 2004.

Banque interaméricaine de développement

74. La Banque interaméricaine de développement (BID) collabore avec l'OCDE dans le domaine du droit et des politiques de développement depuis avril 2003, dans le cadre d'un accord conclu entre les deux organisations. Depuis 2003, la BID participe aux réunions annuelles

du Forum latino-américain sur la concurrence, où sont débattues et analysées différentes questions et où a lieu un examen collégial du droit et des politiques de la concurrence d'un pays latino-américain. À ce jour, les cas du Pérou, du Chili et du Brésil ont été examinés.

OCDE

75. Une résolution du Conseil adoptée en juillet 2004 prie tous les comités de l'OCDE de mettre au point une stratégie de communication ciblée et proactive visant à faire participer les non-membres aux travaux de l'Organisation. Une enquête récente menée auprès des non-membres participant au programme de communication a montré que les pays faisaient un grand usage des travaux des comités, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'application de loi, la promotion des réformes en faveur de la concurrence, le travail législatif et la formation du personnel.

76. En 2005, les activités de communication de l'OCDE ont pris la forme d'un large programme de manifestations organisées dans les deux centres de l'OCDE pour la concurrence établis à Séoul et à Budapest. Il y a eu six séminaires au cours de l'année à Séoul et cinq à Budapest. Y ont participé des responsables des autorités de la concurrence de la région. Un séminaire annuel d'une durée de deux semaines a été organisé à l'Institut commun de Vienne à l'intention de responsables d'Europe de l'Est et de pays de la CEI. Des séminaires et des consultations ont également été organisés au Pérou, au Viet Nam, en Indonésie, en Russie et en Bosnie-Herzégovine. Des observations ont été formulées sur les projets de loi examinés en Chine, en Russie et en Indonésie.

77. La réunion annuelle du Forum mondial sur la concurrence a eu lieu en février 2005 et a réuni 62 pays ainsi que d'autres organisations internationales, y compris la CNUCED. Le thème principal était l'interface entre la concurrence et la réglementation. Un examen collégial du cas de la Turquie a été organisé. En juillet, la troisième réunion annuelle du Forum de la concurrence de l'Amérique latine a été l'occasion d'un examen collégial du cas du Brésil. La prochaine réunion du Forum aura lieu en juillet 2006 en El Salvador.

OMC

78. En 2005, le secrétariat de l'OMC a lancé un programme restreint d'assistance technique dans le domaine du commerce et des politiques d'investissement, compte tenu des décisions prises par le Conseil général en 2004 sur le statut du programme de travail de l'OMC dans ce domaine¹. Le programme d'assistance technique mené par le secrétariat dans ce domaine a mis l'accent sur l'organisation, à la demande d'ateliers nationaux. Deux ateliers ont été organisés, l'un pour l'Éthiopie, l'autre pour la Trinité-et-Tobago. Ils ont mis l'accent non pas sur de possibles négociations sur le commerce et la politique de la concurrence (question qui a été

¹ Le 1^{er} août 2004, le Conseil général de l'OMC a décidé que la question de l'interaction entre le commerce et la politique de la concurrence ainsi que les questions de la relation entre le commerce et l'investissement et la transparence des achats publics ne feraient plus partie du programme de travail de Doha et, par conséquent, qu'aucune activité relative à des négociations sur ces questions ne serait entreprise par l'OMC dans le cadre du cycle de Doha (WT/L/579, 2 août 2004).

exclue pour la durée du cycle de Doha) mais sur des aspects plus basiques du renforcement des institutions, sur les objectifs nationaux et la formulation de politiques dans ce domaine et leurs relations avec le commerce international.

79. En 2006, le secrétariat de l'OMC lancera de nouveau un programme limité d'assistance technique à la demande dans ce domaine, l'accent étant mis sur l'organisation d'ateliers nationaux.

B. Demandes d'assistance

80. On trouvera ci-après des extraits des réponses reçues concernant des demandes d'assistance technique et précisant les aspects particuliers du droit et de la politique de la concurrence auxquels les États concernés souhaiteraient voir donner la priorité.

Azerbaïdjan

81. Le Département de la politique antimonopole a besoin d'une assistance technique bilatérale ou multilatérale concernant les investigations sur les ententes, les relations entre les activités monopolistiques, la concurrence déloyale et la protection des droits des consommateurs, et l'amélioration de la structure institutionnelle de l'agence.

Bulgarie

82. Les principales questions du droit et de la politique de la concurrence auxquelles la Commission de la protection de la concurrence souhaiterait donner une attention prioritaire sont la détection des accords restrictifs et des ententes, les enquêtes et les sanctions, en particulier le recours aux techniques scientifiques et informatiques d'enquête dans les enquêtes sur les ententes. Ces techniques sont à l'heure actuelle parmi les plus utilisées pour recueillir des preuves d'ententes au cours d'inspections sur site dans les entreprises soupçonnées d'entente.

Colombie

83. Avec la conclusion du traité de libre-échange entre les États-Unis et la Colombie, la Direction de l'industrie et du commerce juge utile de connaître l'expérience vécue par l'Argentine et le Brésil dans le cadre du MERCOSUR, par le Chili avec le Japon, et par le Canada, le Mexique et les États-Unis dans le cadre de l'ALENA, ainsi que l'expérience du droit de la concurrence dans l'Union européenne.

84. La Colombie juge utile de bénéficier d'activités de formation sur la répression des pratiques contraires à la concurrence et sur l'analyse des concentrations sur les marchés élargis et souhaiterait 1) des évaluations faites par des spécialistes; 2) des cours de formation sous la forme de stages et de cours à l'étranger; 3) des échanges d'informations; 4) une formation sur site sous forme de séminaires et d'ateliers consacrés à des questions spécifiques.

République dominicaine

85. Le projet de loi sur la défense de la concurrence est en cours d'examen au Congrès de la République et la loi sur la protection des droits des consommateurs a été récemment promulguée. La République dominicaine a besoin d'activités de collaboration et d'assistance technique pour

renforcer ses institutions et se donner les moyens d'appliquer ces lois. Au cours de cette année, elle demandera officiellement à la CNUCED de l'inclure dans le programme COMPAL.

Ghana

86. Le Ministère du commerce et de l'industrie a indiqué que le Ghana avait un besoin urgent d'assistance pour élaborer un nouveau projet de loi sur la concurrence. Il souhaiterait également détacher des responsables auprès d'autorités étrangères de la concurrence et bénéficier de l'organisation de cours de formation sur les questions relatives au droit et à la politique de la concurrence.

Jamaïque

87. La Jamaïque demande une assistance technique dans les domaines du perfectionnement du personnel, de la formation judiciaire, de la promotion de la concurrence, des études de secteur et de l'amélioration de sa bibliothèque (assistance devant être financée par la CNUCED en 2006-2007 et, dans le domaine du développement des technologies de l'information, par la BID, le MIF et la Commission fédérale du commerce des États-Unis en 2006). En 2006, la Jamaïque aura aussi besoin d'une assistance de la part d'USAID en vue du perfectionnement de son personnel. Elle demande en outre une assistance à la CNUCED, l'OCDE, la Commission fédérale du commerce et à l'American Bar Association pour pouvoir participer aux réunions sur la concurrence qui se tiendront à Washington, Bogota et Paris.

Kenya

88. Le Kenya demande à nouveau une assistance pour le renforcement des capacités dans le domaine des ressources humaines.

Malaisie

89. La Malaisie demande: a) une assistance pour l'élaboration de programmes de sensibilisation qui préciseraient les avantages du droit et de la politique de la concurrence et leur impact sur les consommateurs, l'industrie et les entreprises ainsi que les inconvénients que présente l'absence de tels instruments; b) l'identification des types de programmes de sensibilisation à entreprendre et le détachement auprès d'autres autorités de la concurrence qui mènent de tels programmes.

Maurice

90. Le Gouvernement mauricien demande l'assistance du Secrétariat du Commonwealth pour financer la visite d'un consultant chargé d'étudier la possibilité de créer un bureau des pratiques commerciales loyales et une commission de la concurrence.

Paraguay

91. Le Paraguay souhaite recevoir: a) une aide à l'organisation d'ateliers nationaux sur la promotion de la concurrence, destinés en particulier aux entreprises, aux législateurs, aux fonctionnaires des organismes de réglementation et aux universitaires; b) un appui spécialisé propre à accélérer l'adoption d'une législation interne; c) une aide financière pour faciliter

la participation de négociateurs nationaux aux négociations commerciales en cours sur la défense de la concurrence aux niveaux régional et birégional; d) une aide financière pour faciliter la participation d'experts nationaux aux conférences internationales organisées par la CNUCED ou l'OMC sur la défense de la concurrence et aux cours de formation consacrés au renforcement des capacités locales en matière de politique de la concurrence; e) une fois approuvé le projet de loi sur la défense de la concurrence au Paraguay, un programme de renforcement du futur organe national d'application de ce texte, programme qui comprendrait entre autres un renforcement des capacités de base des fonctionnaires chargés de ce domaine et d'une aide en matière d'équipement et d'infrastructure afin de veiller au fonctionnement effectif de ce nouvel organe.

Roumanie

92. Le Conseil roumain de la concurrence souhaiterait organiser, avec l'aide de la CNUCED, un nouveau séminaire de sensibilisation à Bucarest au deuxième semestre 2006.

Fédération de Russie

93. Le Service fédéral de lutte contre les monopoles se propose d'organiser à Moscou en 2007 la Conférence annuelle du Réseau international de concurrence. Compte tenu de l'expérience internationale acquise à l'occasion de l'organisation de deux manifestations internationales, il propose d'organiser un atelier de la CNUCED sur la politique de la concurrence et l'application des textes en la matière, à Moscou, avant la Conférence du Réseau international. Le financement par la CNUCED de certaines des dépenses liées à l'atelier permettra la participation d'un plus grand nombre d'experts ainsi que le traitement d'un plus grand nombre de sujets.

Sri Lanka

94. L'Autorité de la défense des consommateurs n'a pas actuellement les capacités techniques suffisantes pour assumer des responsabilités en matière de concurrence et a un besoin urgent d'assistance pour: a) accroître les connaissances et les compétences techniques du personnel de la Division de la promotion de la concurrence; b) améliorer les infrastructures physiques mises à la disposition de la Division. Étant donné qu'il y a très peu de spécialistes de la question dans le pays, il est très important que Sri Lanka dispose d'une assistance technique pour progresser vers l'application d'une politique effective de la concurrence.

Swaziland

95. Le Swaziland a terminé la rédaction des lois sur la concurrence et les pratiques commerciales loyales et aurait besoin d'une assistance technique pour élaborer les règlements régissant l'application de ces lois.

Trinité-et-Tobago

96. La Trinité-et-Tobago en est au stade préliminaire de l'adoption d'une loi sur la politique de la concurrence. Une fois que les textes seront promulgués et que la Commission des pratiques commerciales équitables sera en cours de création, le pays aura besoin en priorité d'une aide pour former les cadres de la Commission et le reste du personnel aux techniques d'enquête. Les domaines qui l'intéressent sont les fusions, les accords contraires au principe de la concurrence et les monopoles.

Tunisie

97. Le Conseil de la concurrence souhaite voir les besoins suivants bénéficier d'une attention particulière:

a) La formation des rapporteurs dans le domaine des méthodes d'enquête, de collecte de l'information et de constitution des preuves, surtout après l'octroi au conseil de la concurrence de l'autosaisine;

b) L'organisation d'un séminaire sur le thème «Relation entre conseil de la concurrence et autorités sectorielles: cas de l'instance nationale des télécommunications»;

c) La formation générale sur le droit des ententes et différentes formes d'abus pour membres du conseil de la concurrence et magistrats du tribunal administratif, ayant compétence en matière de concurrence en appel et en cassation;

d) Un stage de formation pour les formateurs.

98. Le Conseil réitère son engagement à contribuer à la mise en place d'un centre de formation régional pour les besoins des pays arabes et africains. Cet objectif nécessitera la mise à la disposition du conseil de la documentation électronique nécessaire et des revues spécialisées, ainsi que l'accueil des agents pour un stage de formation.

Zambie

99. Une assistance technique supplémentaire est nécessaire pour permettre à la Commission zambienne de la concurrence d'abroger la loi actuelle sur la concurrence et les pratiques commerciales loyales et de la remplacer. Faute de ressources financières suffisantes, la Commission ne peut recruter des experts de la concurrence et de la protection des consommateurs pour l'aider à revoir sa législation. Elle a aussi besoin d'une assistance technique pour pouvoir disposer de ses propres bureaux, car l'adoption d'une nouvelle législation augmentera les besoins en personnel et les bureaux qu'elle loue actuellement seront alors trop exigus.
